AVIS DE COURSE		NOTICE OF RACE
Championnat de France de voile radiocommandée de la classe M 11 au 14 Novembre 2021 Plan d'eau « Base des Vallées – St Hilaire de Riez Autorité organisatrice (AO) : CNHR Grade 3		**French Radio Sailing national Marblehead (M) Class Championship 11-14 November 2021 Plan d'eau « Base des Vallées – St Hilaire de Riez Organizing authority (OA): CNHR Grade 3**
Préambule *En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :* *- s'engage à respecter :* *- les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale de un mètre ne peut pas être respectée,* *- toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;* *- est conscient :* *- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,* *- que malgré la mise en oeuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,* *- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants ;* *- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'AO ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19."* *Voir annexe COVID 19*		***Preamble*** *By participating in this event, in the context of the COVID19 pandemic, each competitor shall:* *- Undertake to observe:* *- Protective measures and social distancing, and, should a minimal distance of 1 meter can't not be maintained, wear face coverings.* *- All the complementary arrangements laid down by the Ministry of Sports, FFVoile and the OA.* *- Be aware of:* *- The risk of contamination aggravated by the proximity of individuals, or in another situation of proximity of less d'un 1 meter without appropriate reinforced protective measures.* *- Despite the implementation of reinforced protective measures, sailing may expose to a health hazard, such as COVID-19 contamination.* *- That all these measures aim at preserving health and physical abilities of all the sailors participating;* *- Accept that, despite the arrangements taken and assets committed, the OA cannot ensure a full protection against COVID-19 exposure or contamination.*
La régate est le reflet de notre pratique. Un comportement inapproprié des concurrents peut impacter négativement cette image. Tous les participants sont informés que leurs actions seront observées attentivement non seulement par les officiels de la course, mais aussi par le public. Merci de bien vouloir vous comporter avec dignité et respect.		The regatta is a reflection of our practice. Inappropriate behavior of competitors may negatively impact the image. All participants are informed that their actions will be closely observed not only by race officials, but also by the public. Please behave with dignity and respect.

La mention (DP) dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).		The notation (DP) in a rule in the Notice of Race (NoR) means that the penalty for a breach of that rule may, at the discretion of the protest committee be less than disqualification. The notation (NP) in a rule in the Notice of Race (NoR) means that a boat can't protest (No Protest) against another boat for breaking this rule. This modifies RRS 60.1(a)
RÈGLES		**RULES**
La régate sera régie par :	1	The race will be governed by:
- les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'annexe E,	1.1	- The rules as defined in the Racing Rules of Sailing (RRS) including Appendix E,
- les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers (précisées en annexe FFVoile PRESCRIPTIONS).	1.2	- French Prescriptions translated for foreign competitors (appendix attached FFVoile PRESCRIPTIONS),
- les règlements fédéraux,		- Federal regulations,
- le système de course HMS 2016 (février 2016),	1.3	- The HMS 2016 (February 2016),
- l'« Umpiring pour course en flotte pour les voiliers radiocommandés (août 2020)»	1.4	- Rules for umpired radiosailing (August 2020)
	1.5	
- le Système de Réduction du Nombre d'Instructions (SYRNIN)	1.6	- System for reducing Protest Hearing (SYRPH)
En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.	1.7	In case of translation of this NoR, the French text of this notice of race will take precedence.
	1.8	

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) Les IC seront disponibles sur le site Internet de l'épreuve, affichées au tableau officiel, et pourront être remises aux concurrents qui en feront la demande lors de la confirmation des inscriptions.	**2**	**SAILING INSTRUCTIONS (SI)** SI and any appendices will be posted on the event website, on the official board, and may be provided to competitors asking for it during confirmation of registration.
COMMUNICATION Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse https://www.clubnautiquesainthilaire.com [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.	**3** 3.1 3.2	**COMMUNICATION** The official Notice board is available at: https://www.clubnautiquesainthilaire.com (DP) Except in an emergency, a boat shall neither make radio transmissions while racing nor receive radio communications not available to all boats. This restriction also applies to mobile telephones.
ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION La régate est ouverte aux bateaux de la classe M. Le nombre de concurrents est limité à 62 (4 flottes avec 6 bateaux promus). L'inscription est obligatoire en utilisant le bulletin d'inscription disponible sur le site du CNHR **L'inscription en ligne est recommandée au lien suivant :** **https://framaforms.org/championnat-de-france-classe-m-cnhr-2021-1621428175** **Formulaire papier** https://www.clubnautiquesainthilaire.com Pour les concurrents licenciés FFVoile et membres de l'association française de la classe M Le bulletin d'inscription devra être adressé avant le 20 Octobre 2021, cachet de la poste faisant foi le cas échéant, soit : - Par courrier à : CNHR BP61 85270 Saint Hilaire de Riez - Par mel : club.cnhr@gmail.com Accompagné des frais d'inscription et des repas éventuels par chèque ou par virement bancaire https://www.helloasso.com/associations/club-nautique-de-saint-hilaire-de-riez/evenements/championnat-de-france-vrc-classe-m-2021 Parmi les dossiers complets, les 52 premiers classés au classement national établi par l'association française de la classe M au 20 octobre 2021 seront sélectionnés. (voir mode de sélection sur le site de l'AFCM) Les autres dossiers seront classés par ordre d'arrivée par l'organisateur.	**4** 4.1 4.2 4.3 4.4	**ELIGIBILITY AND REGISTRATION** This event is open to Marblehead class boats. Competitors number is limited to 62 (4 heats with 6 promoted boats). Registration shall be made through the Entry Form available on the CNHR web site. **Online application is recommended:** https://framaforms.org/championnat-de-france-classe-m-cnhr-2021-1621428175 Paper registration https://www.clubnautiquesainthilaire.com FFVoile affiliated competitors and French IOM NCA members Application form should be sent, postmarked 10 April 2021 Midnight at the latest either: - By post to: CNHR BP61 85270 Saint Hilaire de Riez By Email, sent to: club.cnhr@gmail.com Payment of the entry fees and possible meal expenses shall be made on https://www.helloasso.com/associations/club-nautique-de-saint-hilaire-de-riez/evenements/championnat-de-france-vrc-classe-m-2021 From those who have completed the entry process, the first 52 applicants on the French M NCA national ranking list dated 20 October 2021 will be selected. The OA will keep the other registration packages in the receiving order

<u>Candidats appartenant à d'autres autorités nationales WORLD SAILING et membres d'une association nationale de classe M</u> Les inscriptions s'effectueront en ligne sur le site du CNHR **https://framaforms.org/championnat-de-france-classe-m-cnhr-2021-1621428175** pour le 20 Septembre 2021. Les inscriptions seront possibles à partir du 11 Aout 2021. Le paiement devra être confirmé dans les 3 jours suivant la confirmation de leur inscription via un compte Paypal ou un RIB qui leur sera transmis. (Ceci pour éviter des frais de remboursement éventuels pour les concurrents non admis). Parmi les dossiers complets, les 10 meilleurs classés au dernier championnat du monde de la classe Marblehead (BIBLIS 2018) seront sélectionnés. A défaut selon l'ordre d'arrivée de leur dossier complet au CNHR	4.5	<u>Competitors from any other WORLD SAILING National Authorities and members of an IOM NCA</u> Entries will be made online on the website of the CNHR (**https://framaforms.org/championnat-de-france-classe-m-cnhr-2021-1621428175** no later 20 September 2021. Entries will be possible from 11 August 2021. Payment must be confirmed within 3 days entry confirmation by organizers via a Paypal account or a RIB which will be sent to them. (This to avoid reimbursement fees possible for competitors not admitted). The applicants with a complete package amongst the first 10 on the final ranking list of the last Marblehead Class World Championship (BIBLIS 2018) will be selected. Should any slot remain within the limit of 10 Entries, competitors will be selected in order of their receipt by the CNHR
La liste des coureurs sélectionnés et la liste d'attente éventuelle seront affichées sur le site internet de l'association et du CNHR le 20/10/2021. Si, à l'issue de cette sélection, il reste des places vacantes dans la limite de 62 inscrits, l'AO prendra les dossiers par ordre d'arrivée, quelle que soit leur nationalité ou le classement national français.	4.6	The list of selected competitors and the possible waiting list will be posted on CNHR and French NCA website on 20/10 2021. If, at the end of this selection, there are still vacancies within the limit of 62 competitors, the OA will take the files in order of arrival, whatever their nationality or the French national ranking.
Documents exigibles à l'inscription a) Pour chaque régatier en possession d'une Licence Club FFVoile : - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an. <u>b) Pour chaque régatier n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit</u> étranger ou de nationalité française : - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing		Documents required for registration a) Competitors with a FFV club License - or the valid license Club FFVoile "competition" proving the previous presentation of a medical certificate certifying the absence of any medical objection to participate in sailing competition, - or their valid license Club FFVoile "membership" or "practice" with a medical certificate dated less than one year (in French or in English), certifying the absence of any medical objection to participate in sailing competition, b) For each foreign ou French competitor without a FFVoile licence shall present during registration: - a supporting document to justify their membership to a World Sailing Member national authority. - a proof to be insured with a valid third-party liability insurance with a minimum cover of 2 000 000 Euros. c) a parental authorization for the minors,

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais). c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage Pour le bateau, le certificat de jauge.		For the boat, the measurement form or certificate of the boat.
DROITS À PAYER Les droits d'inscription sont de 65€. Des paniers repas seront disponibles chaque jour sur réservation à l'inscription, pour 12.00 €.	**5**	**ENTRY FEES** Entry fees of €65 per competitor. Lunches packs will be available for reservation at registration, for €12.00
PUBLICITÉ (DP) Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique (lien http://espaces.ffvoile.fr/media/104312/code-publicite-2017.pdf).	**6**	**ADVERTISING (DP)** Boats are required to display advertising selected and supplied by the OA. If this rule is broken, World Sailing Regulation 20.9.2 applies (link WS http://espaces.ffvoile.fr/media/104312/code-publicite-2017.pdf)
PROGRAMME Programme à terre • 10 Novembre de 14h à 18h et 11 Novembre de 09h à 11h30 : confirmation des inscriptions, contrôle de jauge et identification du matériel • 12/11/2021: assemblée générale de l'association de classe • 14 Novembre après les courses : remise des prix Programme des courses • 10 Novembre 14h30 – 17h30 : entraînement libre • 11 Novembre 12h : affichage au tableau officiel de la composition des flottes de la 1ère course. • 13h00 – 1er signal d'avertissement - Flottes à suivre • 12 Novembre 9h30 – 1er signal d'avertissement - Flottes à suivre • 13 Novembre 9h30 – 1er signal d'avertissement - Flottes à suivre • 14 Novembre 9h30 – 1er signal d'avertissement - Flottes à suivre Chaque jour, un briefing des coureurs sera effectué 15' avant le 1er signal d'avertissement. Le dimanche 14 Novembre , il ne sera pas donné de signal d'avertissement pour une nouvelle course après 13h30.	**7** 7.1 7.2 7.3	**SCHEDULE OF EVENTS** Schedule Ashore • 10 November: 2:00PM-6:00PM and 11 November: 9:00AM-11:30AM: Confirmation of registration, control of measurement and identification of equipment. • 12/11/21: NCA General assembly • 14 Novembre after the races: Prize-giving ceremony. Racing Schedule • 10 November 2:30PM-5:30PM: free practice • 11 November 12:AM: Heats for the first race will be posted on the official notice board. • 1:00PM – 1st warning signal – Heats to follow • 12 November 9:30AM – 1st warning signal – Heats to follow • 13 November 9:30AM – 1st warning signal – Heats to follow • 14 November 9:30AM – 1st warning signal – Heats to follow A competitors briefing will take place 15 minutes before the 1st warning signal every day. On Sunday 14 Novembre, there will be no warning signal for a new race after 1:30PM.
CONTRÔLE DE JAUGE ET IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS Pendant la confirmation de l'inscription, chaque concurrent devra présenter le certificat de jauge du bateau qu'il utilisera et faire marquer l'ensemble du matériel	**8**	**MEASUREMENT CHECKS AND EQUIPMENT IDENTIFICATION** During confirmation of registration, every competitor shall present the valid class certificate of the boat to be sailed et have marked (permanent marking specific to

susceptible d'être utilisé pendant l'épreuve conformément aux règles de classe (tampon indélébile propre à l'épreuve). Les concurrents devront présenter tout le matériel (coque, quille, lest, safran, voiles) propre et sec. ***Le matériel sera contrôlé avant le début de la compétition. Des contrôles de jauge pourront être effectués à l'issue de chaque flotte.***		the event) all equipment that could be used during the event in accordance with class rules. All the equipment (hull, fin, ballast, rudder, sails) shall be clean and dry. Equipment will be checked before the competition starts. Measurement checks may be performed after each heat.
LIEU L'épreuve se déroulera sur le lac « Base des Vallées à St Hilaire de Riez (France).	**9**	**VENUE** The event will take place at "Base des Vallées" lake from St Hilaire de Riez (France).
SYSTÈME DE PÉNALITÉ L'Umpiring pour course en flotte pour les voiliers radiocommandés (août 2020) sera affiché au tableau officiel.	**10**	**PENALTY SYSTEM** Rules for umpired radiosailing (August 2020) will be posted on the official board.
SYSTÈME DE COURSE ET CLASSEMENT Le *Heat Management System* 2016 (février 2016) sera utilisé. Le nombre de courses validées nécessaires pour valider l'épreuve est de 4.	**11**	**SCORING AND RACING SYSTEM** Heat Management System 2016 (February 2016) will be used. 4 races must be completed to validate the championship.
RADIO (DP) Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'administration. Pour les fréquences autres que 2.4 Ghz, le bulletin d'inscription devra mentionner quatre (4) fréquences, qui devront être disponibles pendant l'épreuve.	**12**	**RADIO (DP)** Competitors have to ensure that their radio equipment complies with official regulations. For frequencies other than 2.4 Ghz, a minimum of four (4) frequencies shall be stated in the entry form and be available at the event.
PRIX Le titre de champion de France sera décerné s'il y a au moins 30 régatiers ayant confirmé leur inscription. Si ce nombre n'est pas atteint, la régate sera reclassée en critérium national grade 4. Si le titre est décerné, des prix seront distribués comme suit : Médaille d'or au vainqueur du classement général du Championnat de France 2021, déclaré « Champion de France de la classe M », Médaille d'argent au second, Médaille de bronze au troisième. Le trophée de l'association française de la classe M sera attribué au premier licencié FFVoile au classement de l'épreuve. Des prix de participation seront attribués à tous les compétiteurs.	**13** 13.1 13.2 13.3	**PRIZES** The French championship title will be awarded only is there are 30 sailors minimum who have confirmed their inscription. If this number is not reached, the regatta will be transformed in a national criterium grade 4. If the title is awarded, prizes will be distributed as follows: Gold Medal awarded by the winner of the event, which will be declared "2021 Champion de France de la classe M". Silver Medal for the second, Bronze Medal for the third position. The French Marblehead NCA Trophy will be awarded by the first FFVoile affiliated in the ranking list. Attendance awards will be provided to all competitors

PROTECTION DES DONNÉES **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités. **Utilisation des données personnelles des participants** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'AO à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'AO, de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.	**14** 14.1 14.2	**DATA PROTECTIONS** **Right to use name and image** Taking part in this race, the competitor gives the OA and the race's sponsors the right to use and show at any time static or moving pictures, films or TV recording and all sorts of duplication of himself or his boat during the « French 1 Meter Class Championship ». He also gives right to use, without royalties, his own image on all material supports of such event. **Use of participants' personal data** By participating in this competition, the competitor and his legal representatives consent and authorize the FFVoile and its sponsors to use and store their personal data free of charge. These data may be published by the FFVoile and its sponsors. The FFVoile in particular, but also its sponsors may use this data for software development or for marketing purposes. In accordance with the General Data Protection Regulations (RGPD), any competitor who has communicated personal data to the FFVoile can exercise his right of access to data concerning him, have them rectified and depending on the situation, delete or limit them, and oppose it, by contacting dpo@ffvoile.fr or by mail to the head office of the French Sailing Federation, specifying that the request relates to personal data.
ÉTABLISSEMENT DES RISQUES La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.	**15**	**RISK ESTABLISHMENT** SRR 3 states: "The decision of a boat to participate in a race or to remain in the race is her sole responsibility. By participating in this event, each competitor accepts and recognizes that sailing is a potentially dangerous activity with inherent risks. These risks include strong winds and rough seas, sudden changes in weather conditions, equipment failure, errors in maneuvering the boat, improper navigation of other boats, loss of balance on an unstable surface. and fatigue, leading to an increased risk of injury. The risk of material and / or bodily damage is therefore inherent in the sport of sailing.
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter Adresse du contact CNHR	**17**	**FURTHER INFORMATION** For any enquiry, please contact adresse

Port : + 33 07 60 03 88 02 e-mail : club.cnhr@gmail.com **Hébergement** Camping Partenaire CAMPING LA PAREE DU BOTH 39 AV DE LA PAREE PRENEAU, 85270 SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ		Port : + 33 07 60 03 88 02 e-mail : club.cnhr@gmail.com **Accommodation** CAMPING LA PAREE DU BOTH 39 AV DE LA PAREE PRENEAU, 85270 SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE

Préambule :
En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.
Les moyens digitaux Site internet ***https://www.clubnautiquesainthilaire.com/*** *seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).*
En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.
Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

1- Gestes barrières (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants au Championnat de France VRC classe M organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes devront respecter les jauges définies par les pouvoirs publics. Quand cela est possible, tout regroupement de personnes doit être évité lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.
- Le masque doit être porté à tout moment. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres, les coureurs et les accompagnateurs (entraineurs,…) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans le Championnat de France VRC classe M n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entrainer une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- Référent COVID :
Le référent COVID sera Ewen PRUVOST Secouriste PSE2 ewen.pruvost@gmail.com

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID sera composée du / de :
  - Représentant de l'AO Josse PRUVOST Président du CNHR
  - Président du Comité de Course,
  - Président du Jury,
  - Référent COVID,
  - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr
La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- Fonctionnement :
  Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » : http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf
  Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant au championnat de France VRC classe M tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régate.

4. Cas suspect de COVID 19 :

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».

Prescriptions of the Fédération Française de Voile
Racing Rules of Sailing 2021-2024

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** *(Notice of race, sailing instructions and signals)*:
For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.
For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** *(Decisions on protests concerning class rules)*:
The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** *(Damages):*
Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.
A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** *(Appeals and requests to a national authority):*
The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** *(Exclusion of boats or competitors)*
An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** *(Compliance with class rules; certificates):*
The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** *(Changes to the racing rules):*
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** *(Changes to prescriptions):*
Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.
In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** *(Protest committee):*
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** *(Procedures for appeals and requests)*:
Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf